

Vers une gestion différenciée des bords de parcelles agricoles.

Voici des réflexions pour aller vers une gestion différenciée des bords de parcelles agricoles complétées par des propositions de solutions applicables et réalistes : à tester, à utiliser pour les négociations entre les acteurs de territoires.

Ma double expertise d'AgrEaunome, intervenant en appui aux politiques publiques tout en ayant près de 40 ans de présence « éclairée » dans les champs, me permet de proposer des actions sur plusieurs problématiques autour des **bords de champs** (bordures incluses au niveau des **tours de parcelles agricoles** : 5 à 10 m de largeur).

En effet plusieurs mesures de gestions règlementairement applicables par les agriculteurs (voir les exemples ci-dessous), car figurant sur les étiquettes suite aux autorisations de mise sur le marché (AMM) des produits phytopharmaceutiques, sont actuellement rejetées en bloc. Le projet d'arrêté 2017 relatif à la mise sur le marché et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques part malheureusement sur une base minimaliste vis-à-vis de la prise en compte des mesures de gestion.

On peut citer notamment les **zones non traitées** (ZNT) arthropodes non-cibles et plantes non cibles, le **dispositif végétalisé permanent** (DVP) 20m et bien sûr l'enjeu de santé humaine et sociétal de la **protection des riverains** (qui lui n'est pas actuellement réglementaire, hormis les arrêtés préfectoraux pris notamment dans les départements viticoles).

Un dernier point est également préoccupant : le rétropédalage des pouvoirs publics sur les **définitions des cours d'eau et des points d'eau**. Les nouvelles définitions des cours d'eau et des points d'eau risquent d'être nettement en défaveur de la protection du petit chevelu hydrographique et donc du bon état des masses d'eau et des milieux aquatiques.

Exemples de phrases SPe3 règlementaires extraites du site : <http://e-phy.agriculture.gouv.fr/>

ZNT et DVP 20m

- SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur crucifères, céréales, pommes de terre, et traitements généraux du sol.

- SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur pommier et vigne.

- SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau.

Arthropodes et plantes non-cibles

- SPe3 : Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les usages sur crucifères, céréales, vigne, pommes de terre, et traitements généraux du sol.

- SPe3 : Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour l'usage sur pommier.

- SPe3 : Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non-cultivée adjacente.

Vers une gestion différenciée des bords de parcelles agricoles.

Face à ces constats, j'ai la conviction que des mesures volontaires peu impactantes sur le plan productivité seraient d'un grand intérêt en systèmes de cultures conventionnels. Bien entendu le passage en Agriculture Biologique des parcelles en bordure de points d'eau ou autour des maisons est un plus, mais cela ne résout pas tous les problèmes de dérive (soufre, cuivre, insecticides et herbicides autorisés en agriculture bio mais pas toujours soft au plan toxicité et écotoxicité ...)

Propositions pour les grandes cultures

Les bords de champs sont des zones très particulières. Elles assurent une transition climatique et écologique entre la culture et les zones environnantes. À ce titre elles subissent des pressions parasitaires parfois importantes : limaces, adventices (rudérales notamment), viroses (nanisme sur blé), zabre,... Par ailleurs ces zones jouent évidemment un rôle important en termes de biodiversité : plantes messicoles, zones de transition pour les arthropodes (carabes,...)

Le monde agricole pourrait concilier productivité et usage durable des phytosanitaires, en proposant une gestion agro-écologique de très haut niveau de ces tours de champs sur une ou deux largeurs de semoir : environ 6-8m voire seulement 2-3m en présence d'éléments paysagers déjà présents, gages de résilience (haies, talus, arbres, zones enherbées,..).

Cas des Insecticides et Fongicides et du respect de la ZNT arthropodes non-cibles

Les très nombreux essais que j'ai menés ou synthétisés à la Protection des Végétaux (MAAF-DGAL-SRPV, me portent à croire qu'une zone non traitée de 5-8 m aurait très peu d'impacts sur le rendement d'une parcelle supérieure à 2 ha. D'ailleurs agronomiquement ce n'est jamais sur cette surface de bordure et de transition que les rendements atteignent un bon niveau.

On peut d'ailleurs envisager également une gestion différenciée de cette bordure : semis de plantes compagnes, mellifères, emploi localisé de variétés très tolérantes (voire mélanges variétaux),..., à relier aux techniques mises en œuvre pour le contrôle des adventices.

Herbicides (voire molluscicides)

Augmenter la densité de semis sur une ou deux largeurs de semoir (ou double semis, voire sur-semis : cf lien ci-dessous) pourrait accroître la concurrence vis-à-vis des adventices et permettre de tolérer un peu de dégâts liés, au gibier, aux limaces et aux cicadelles en céréales.

Les méthodes de désherbage mécaniques sont aussi d'un intérêt certain. D'autant que dans le cadre d'une simple utilisation sur les bordures, le défaut majeur concernant les faibles débits de chantiers devient acceptable.

<http://grandes-cultures.reussir.fr/actualites/le-semoir-sem-obord:WMCGYLJO.html>

Vers une gestion différenciée des bords de parcelles agricoles.

Propositions pour la Viticulture

Le sujet des bordures de parcelles semble plus complexe : petites parcelles, terroirs parfois prestigieux où chaque m² compte. Il convient de distinguer deux cas selon la valeur de la production et surtout selon les espaces raisonnablement disponibles au sein du vignoble.

- Vignobles où l'on peut réduire modérément les surfaces plantées des parcelles (Beaujolais, Jura, Gascogne,...)
Dans ces situations, l'arrachage de rangs de bordure est « possible » en compensant par les adaptations de densité et par le maintien ou la mise en production d'autres parcelles. Cela permettrait la mise en place de haies du côté des riverains et vers les espaces de biodiversité.
- Vignobles « riches » où chaque m² compte (Crus de Bourgogne, du Bordelais, d'Alsace, de Champagne, etc.).
 - o Mise en place d'actions globales de promotion de la biodiversité : plantations d'arbres isolés dans les coins de parcelles, valorisation des murets existants et des tournières,...
 - o Valorisation de l'enherbement (bandes fleuries, logo sur la contre étiquette,...)
 - o Mise en œuvre des technologies de forte réduction de la dérive.
 - o Plantation des cépages les plus tolérants en bordures
 - o ...

Gestion des territoires et des paysages

Pour l'ensemble des secteurs agricoles et ruraux, il faut aussi agir pour accroître la capacité de résilience des paysages agraires et agir sur l'occupation du sol notamment via l'utilisation de règles d'urbanisme de bon sens. Par exemple dans le cas du Beaujolais, des maisons neuves s'installent tous les jours en bordure des villages dans des anciennes parcelles de vignes qui changent alors de destination. Les communes (PLUi) pourraient acquérir ou « geler » les bordures de ces nouvelles zones habitées et installer ou faire installer des zones tampons arbustives ou herbacées.

Discussion

Ce sujet de l'utilisation durable des Produits Phyto-Pharmaceutiques mérite et méritera une large réflexion collective pour réduire l'impact des pesticides en ayant une vision véritablement globale des enjeux et des possibilités d'atténuation des transferts aériens et hydriques. Par ailleurs le travail, réalisé en 2015 et 2016, autour des alternatives aux DVP 20m (cf communication au 23è COLUMA) illustre certes la difficulté d'appliquer sensu-stricto les mesures de gestion issues des scénarios de l'évaluation, mais souligne aussi la possibilité de proposer des adaptations ou des combinaisons de mesures moins contraignantes mais aussi efficaces, réalistes et reconnues.

Vers des paysages agraires résilients,